

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1974)
Heft: 268

Artikel: Court-circuit entre Eglise et démocratie chrétienne
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1026451>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 03.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Marché du travail: penser à la «vieille ferraille»

Etre traité comme de la « vieille ferraille » sur le marché du travail: c'est la hantise de nombreux salariés allemands qui, pour n'avoir pas encore atteint un âge canonique, redoutent de faire systématiquement les frais des épurations prévisibles de personnel. Sous différents prétextes: rationalisation, concentration ou fermeture pure et simple. Et de fait, selon les dernières statistiques de l'Office fédéral du travail de Nuremberg, un chômeur sur deux avait, en septembre dernier, plus de 45 ans (l'âge moyen des salariés en RFA est actuellement de 37 ans), alors que parmi les chômeurs qui, au cours de l'automne dernier, ont cherché du travail pendant plus d'un an, presque 77 % avait plus de 45 ans.

Ainsi, selon la « Hannoversche Allgemeine », les salariés moins jeunes sont censés avoir un rendement bien inférieur à celui des jeunes « équipes olympiques » qui travaillent comme si leur capacité de travail ne s'épuisait jamais. Les salariés âgés doivent en conséquence accepter des mutations et une diminution de leurs salaires — une amputation donc de leur niveau de vie — et jettent un regard envieux vers les services publics où des clauses spéciales rendent inexistants de tels soucis, même dans le cas de réformes administratives ou régionales.

Plus de 50 ans: exclu !

Dans de nombreuses entreprises, du reste, des limites d'âge sont fixées pour l'embauche de la main-d'œuvre. Il ressort d'une enquête effectuée par l'Association fédérale du patronat allemand que 23 sociétés sur 172 n'embauchent un nouveau cadre qu'à condition qu'il ait moins de 50 ans. 38 entreprises ont fixé la même limite d'âge pour l'embauche du personnel travaillant à la tâche ou par équipes (de pareilles limites existent pour les activités les plus diverses dans la moitié des entreprises considérées).

Bien sûr, les associations patronales ont redécouvert, dans un effort louable d'« objectivité », les avantages de l'embauche de collaborateurs d'un certain âge (moins de propension à l'absentéisme, plus de régularité dans l'effort, davantage de sens des responsabilités), mais les questions posées par la situation de la « vieille ferraille » sur le marché de l'emploi sont assez considérables pour devenir une des préoccupations les plus importantes des milieux concernés, tant parmi les syndicats que dans les hautes sphères patronales.

La réflexion en cours en Allemagne est d'autant plus intéressante que le problème se pose évidemment à l'échelle européenne: les modèles de solution proposés outre-Rhin, s'ils ne sont pas immédiatement transposables dans notre pays, doivent au moins servir de signaux d'alarme.

Mettre fin à l'inquiétude

Donnons trois perspectives significatives des études en cours en RFA:

1. Le comité fédéral de la Confédération des syndicats allemands (DGB) fait de l'avenir des salariés d'un certain âge un de ses chevaux de bataille et annonce un « programme pour les salariés plus âgés ».

2. Le Gouvernement fédéral a fait savoir que, tout en rejetant l'idée d'une loi de protection spéciale

pour les salariés plus âgés, il avait l'intention d'améliorer leur défense en matière de licenciement. Parallèlement, l'Office fédéral du travail élargira le catalogue des moyens de promotion, notamment pour les moins jeunes, et lancera une campagne d'information sur les cours de perfectionnement et l'aide financière dont peuvent profiter les salariés suivant ces cours.

3. Les revendications les plus précises ont été formulées à l'occasion d'un récent séminaire à l'Académie évangélique de Loccum auquel ont participé des conseillers d'entreprise, les syndicats, des chefs du personnel, des hauts fonctionnaires et des savants:

a) Les conventions collectives doivent comprendre des clauses de protection pour les salariés plus âgés dans le but d'assurer leur emploi ou leur revenu (ces clauses spéciales ne sont prévues actuellement que dans 10 % des conventions collectives).

b) L'adoption d'une législation adéquate doit permettre aux salariés d'avoir, à partir d'un certain âge, un emploi à mi-temps tout en touchant une rente partielle de la part de l'assurance.

c) Des normes minimales doivent être fixées par la loi pour la mise au point de plans sociaux dans le cas de fermetures d'usine ou de mesures de rationalisation.

Court-circuit entre Eglise et démocratie chrétienne

(...) « Le Synode encourage les chrétiens et les hommes de bonne volonté de notre pays:

» à collaborer activement dès aujourd'hui avec toutes les institutions internationales dont le but est de promouvoir partout le progrès et de prévenir la guerre, afin de créer les conditions dans lesquelles il sera possible de renoncer à la défense armée de son territoire au profit d'une défense de type non violent et d'attribuer à des pays en voie de

développement économique les sommes consacrées à l'armée. »

Ce paragraphe de résolution, proposé lors d'un vote important aux suffrages des membres du Synode 72 — l'assemblée générale des catholiques suisses — sa mise en débat, ont suscité un trouble dans le monde politique et militaire suisse alémanique que l'on imagine difficilement de ce côté-ci de la Sarine.

Même si la proposition entière en question (dont le paragraphe ci-dessus n'est que la conclusion) n'a pas été accepté définitivement par le Synode (lors du vote décisif, il lui fallait la majorité absolue des

deux tiers des membres, soit 88 voix, et elle n'a recueilli « que » 86 « oui », contre 36 « non » et 8 abstentions), elle a tout de même reçu l'appui de la moitié environ des représentants de Suisse alémanique et de la quasi-totalité des voix romandes et tessinoises; et à ce titre, elle reviendra devant les synodes diocésains avec le dossier entier des délibérations du synode sur le thème de la défense nationale.

Le moins que l'on puisse dire, donc, est que la question n'est pas réglée. Mais avant même que le texte définitif soit connu, et au vu des simples délibérations des 16 et 17 février dernier à Berne, des partis cantonaux démocrates-chrétiens se sont cru obligés de clamer leur opposition, voire leur indignation.

Des évêques subtils

On attendait avec intérêt la réaction de l'assemblée des évêques. Elle fut ambiguë, pour ne pas dire plus. Après avoir pris la défense du Synode, les évêques établissaient la subtile distinction suivante: « Il ne s'agissait cependant pas de la situation actuelle et concrète de la Suisse, mais de l'ordre idéal à établir dans le monde ». La prise de position gênante était ainsi évacuée dans un futur utopique et irréalisable, sans lien avec la réalité politique suisse.

Pour l'autorité spirituelle, on l'avait échappé belle; ce qui n'empêcha pas le parti démo-chrétien suisse d'exprimer le regret que « la distinction entre les discussions sur la recherche chrétienne de la paix au service d'un ordre idéal dans le monde, et les décisions politiques concrètes sur la défense nationale armée n'ait pas été établie plus tôt de façon non équivoque »...

Un statu quo ambigu

On voit l'astuce ! Il s'agissait de revenir le plus rapidement possible au cadre traditionnel du catholicisme politique où les rôles sont à la fois confondus et séparés: confondus, parce que le paroissien appartient « de facto » à la section

locale du parti démocrate chrétien; et séparé, quand il s'agit d'évacuer les tensions entre le message évangélique et la pratique politique: aux militants l'élaboration du programme, tandis que les élus maintiennent, eux, la liaison avec le monde des affaires.

Dans ce réseau complexe de responsabilités partagées, le Concile du Vatican, le choc qu'il suscita, fut absorbé avec habileté. Tandis que certains pratiquants passaient à gauche et même au-delà, le parti conservateur suisse devenait le parti démocrate chrétien et laissait aux radicaux la représentation officielle de la droite orthodoxe. Cette opération fut facilitée par la présence à la direction nationale démocrate chrétienne d'une équipe dynamique, la plus imaginative des grands partis nationaux.

Aujourd'hui, la situation n'est plus tout à fait la même. Le Synode avait pour la première fois substitué l'élection à la cooptation (bien des candidats officiels furent battus), et donné ainsi la parole aux militants. Immédiatement, la rupture

ANNEXE : LES TEXTES EN PRÉSENCE

Nous donnons ci-dessus le paragraphe qui a provoqué la controverse publique la plus aiguë en Suisse alémanique. Voici les deux autres propositions qui seront soumises aux synodes diocésains avec ce texte, faute d'un accord des participants du Synode sur un projet unique (nous sélectionnons uniquement les lignes qui font le pendant au paragraphe en question).

1. Proposition de la commission spéciale intersynodale:

« — L'engagement financier pour les efforts de paix est à prendre tout aussi au sérieux que celui pour l'armée. Le danger de la course aux armements doit être mieux pris en considération.

« — Une politique de sécurité et de défense réellement au service de la paix doit être capable, dans une situation où n'existe pas de menace militaire, de se laisser remettre profondément en question,

apparu dans toute sa netteté avec les dirigeants traditionnels — évêques et notables — et la distance fut prise avec le climat feutré né de leur tête-à-tête idyllique.

Premières escarmouches, les textes sur la sexualité; et la défense nationale n'est probablement que le deuxième épisode d'une suite d'affrontements qui sont à prévoir. Il reste que nous sommes en présence du premier désaccord important entre la démocratie chrétienne et les catholiques suisses, que le parti politique, malgré son estomac, ne parvient pas à digérer.

Irréversible ?

Et même si la grande masse des fidèles n'est pas prête, sur le sujet tabou de l'armée, à suivre les militants du Synode, il n'empêche que s'accélère en Suisse un processus à suivre: celui qui mène les catholiques à mettre fin à la contradiction entre une idéologie libératrice et la pratique politique en définitive conservatrice qui la parasite.

au point de ne pas empêcher un débat quant à un désarmement.

« — Le concept de défense de la Suisse sera repensé en fonction de la possibilité d'y englober la résistance civile non violente. »

2. Première proposition des fractions de Fribourg et de Lugano:

« Le Synode encourage les chrétiens et les hommes de bonne volonté à œuvrer dès aujourd'hui pour que notre pays soit à même de

« — renoncer à la défense armée de son territoire au profit d'une défense de type non violent;

« — attribuer à des pays en voie de développement économique les sommes consacrées à l'armée;

« — collaborer activement avec toutes les institutions internationales dont le but est de promouvoir partout le progrès et de prévenir la guerre. »